



**Délibération n° 2021 09 20 n°21 : FONCIER -  
Autorisation à Monsieur le Maire de signer une  
convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur  
la parcelle AB 465, 24 rue de la Maletière.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 13/09/2021
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>29</b>	Affichage de la convocation : 14/09/2021
Pouvoirs :	<b>4</b>	
Votants :	<b>33</b>	Affichage du compte rendu : 21/09/2021
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal BERTHILLON, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Carine BERNY donne pouvoir à M Roland BADOIL M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Néant		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société ENEDIS sollicite l'autorisation pour établir dans une bande d'un mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 5 mètres ainsi que ses accessoires.

Afin de concéder à ENEDIS les droits assurant l'exploitation de l'ouvrage ainsi que les droits liés à l'exercice de la servitude, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'établir la convention de servitudes au profit d'ENEDIS et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :***

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour la réalisation des travaux définis ci-dessus sur la parcelle AB465 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes et tous les documents s'y rapportant.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
21/09/2021  
et de la publication en mairie le 21/09/2021

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

